

D 230925-06

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2025
Affichage : 29/09/2025

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT

Séance du 23 septembre 2025

Sur convocation en date du 17 septembre 2025, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 23 septembre 2025 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	BRUNET Myriam	CHEVILLARD Jean Luc
JANODY Patrice	JACQUEMET Rodolphe	CHATARD Kévin
VINIERE Michel	BILLOUD Jean-Louis	VEUILLET Philippe
BONHOURE Paola	THERMET Laure	MARION Isabelle
MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine	MERLE Sandra
BURDY Meryl	DAVID Magalie	TAPONARD Emmanuel
SCHUBERT Anja	BELQAID Zahira	JOSSERAND Raphaël

Etait excusé :

Béatrice BURTIN a donné pouvoir à Patrice JANODY
Patrick LAUPRETRE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET
Joséphine MAZUÉ a donné pouvoir à Myriam BRUNET

Etaient absents :

Serge CHANEL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE DES ENFANTS VIRIATIS
SCOLARISES DANS LES ETABLISSEMENTS PRIVES DE VIRIAT ET DE
BOURG EN BRESSE - ECOLES PRIVEES DE BOURG EN BRESSE**

Entendu le rapport de Mme Myriam BRUNET, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires – gestion différenciée et fleurissement – jumelage

Vu la délibération du 26 septembre 2024 arrêtant le soutien aux écoles privées de Bourg-en-Bresse selon les principes ci-dessous :

- Prise en compte uniquement des enfants domiciliés dans le secteur intercommunal
- Mise en place échelonnée du dispositif jusqu'en 2029
- Alignement du montant de la participation par élève sur celle versée par la commune pour les enfants scolarisés à l'école privée St Joseph de Viriat.

Vu la réunion ayant eu lieu le 20 janvier 2025 entre les représentants chargés des affaires scolaires au sein des communes de Bourg en Bresse, Péronnas, Saint Denis les Bourg et Viriat

Vu la délibération arrêtant le coût de la scolarité d'un élève à l'école publique de Viriat pour l'année 2024 à 995,79 € (841,40 € en 2023)

Vu la déclaration de l'institution Saint Pierre pour les écoles maternelles et primaires de Saint Louis, de Notre Dame, de Jeanne d'Arc et de Sainte Marie comptabilisant respectivement 20, 7, 5 et 2 élèves soit globalement 34 enfants résidant à Viriat.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 6558 du budget primitif 2025 de la Commune.

Anja SCHUBERT, Conseillère municipale ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- arrêter le montant de la contribution de la commune de Viriat aux frais de fonctionnement des écoles privées de Bourg en Bresse pour l'année 2024-2025 à la somme totale de 33 856,86 € soit 19 915,80 € pour l'école Saint-Louis, 6 970,53 € pour l'école Notre Dame, 4 978,95 € pour Jeanne d'Arc et 1 991,58 € pour Sainte Marie.
- autorise M. le Maire à engager, mandater et liquider le solde de la dépense prévue au budget primitif de la commune

Le Maire,
Bernard PERRET



The image shows the official seal of the Municipality of Viriat, AIN, which is a circular emblem containing a landscape with a church and a castle. A large, stylized blue ink signature of Bernard Perret is written over the seal.

Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE



The image shows the official seal of the Municipality of Viriat, AIN, which is a circular emblem containing a landscape with a church and a castle. A large, stylized blue ink signature of Emmanuelle Merle is written over the seal.